

ARRETE

n°P/2016/150403

**Portant attribution d'aides européennes
Fonds structurels et d'investissements européens
PDR POITOU-CHARENTES**

VU le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne en vigueur depuis le 1 er décembre 2009, modifié par la décision 2011/199/UE du Conseil européen du 25 mars 2011 ;

VU le règlement (UE) n°1303/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion, au Fonds européen agricole pour le développement rural et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, portant dispositions générales applicables au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, et abrogeant le règlement (CE) n°1083/2006 du Conseil ;

VU le règlement (UE) n°1305/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) et abrogeant le règlement (CE) n°1698/2005 du Conseil ;

VU le règlement (UE) n°1306/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au financement, à la gestion et au suivi de la politique agricole commune ;

VU le règlement (UE, EURATOM) n° 966/2012 du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2012 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union et abrogeant le règlement (CE, Euratom) n°1605/2002 du Conseil, et modifié par le règlement 547/2014 du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 ;

VU le règlement délégué (UE) n° 1268/2012 de la Commission du 29 octobre 2012 relatif aux règles d'application du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 du Parlement européen et du Conseil relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union ;

VU la décision de la Commission du 19 décembre 2013 n°C(2013) 9527 relative à l'établissement et à l'approbation des orientations pour la détermination des corrections financières à appliquer par la Commission aux dépenses financées par l'Union dans le cadre de la gestion partagée en cas de non-respect des règles en matière de marchés publics ;

VU la décision d'adoption du Programme de Développement Rural Régional Poitou-Charentes de la Commission européenne du 17 décembre 2015 n° CCI 2014FR06RDRP054 ;

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

VU la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

VU le décret n° 2014-580 du 3 juin 2014 relatif à la gestion de tout ou partie des fonds européens pour la période 2014-2020 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), notamment ses articles L1511-1-1, L1511-1-2 et L4221-5 ;

VU le décret n°2001-492 du 6 juin 2001 pris pour l'application du chapitre II du titre II de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à l'accusé de réception des demandes présentées aux autorités administratives ;

VU le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

VU le décret n° 2014-580 du 3 juin 2014 relatif à la gestion de tout ou partie des fonds européens pour la période 2014-2020 ;

VU le décret n°2014-1460 du 8 décembre 2014 modifiant le décret n°2008-548 du 11 juin 2008 relatif à la commission interministérielle de coordination des contrôles portant sur les opérations cofinancées par les fonds européens ;

VU le décret n°2016-279 du 8 mars 2016 fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses dans le cadre des programmes soutenus par les fonds structurels et d'investissement européens pour la période 2014-2020 ;

VU l'arrêté du 8 mars 2016 pris en application du décret n°2016-279 du 8 mars 2016 fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses des programmes européens pour la période 2014-2020 ;

VU la délibération 2014CR030 du Conseil Régional du 27 juin 2014 relative à la candidature de la Région pour être autorité de gestion des programmes européens pour la période 2014-2020 ;

VU la délibération n°2016.5 SP du 4 janvier 2016 déléguant au Président du Conseil Régional d'Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes la responsabilité de procéder à l'attribution et à la mise en œuvre des subventions liées à la gestion des fonds européens pour lesquels la Région est autorité de gestion ;

VU l'avis de l'Instance de Consultation des Partenaires du 5 au 15 avril 2016 ;

Considérant :

- Que par délibération du 4 janvier 2016, le Conseil Régional a donné délégation à son Président pour l'attribution et la mise en œuvre des fonds européens dont il est autorité de gestion,
- Que la consultation écrite du Comité de suivi du 14 décembre 2015 a validé la version consolidée des critères de sélection des opérations pour le PDR FEADER de POITOU-CHARENTES,

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL ARRETE

Article 1 :

Les subventions au titre du PDR FEADER présentées en annexe sont attribuées aux bénéficiaires mentionnés.

Le montant des aides accordées s'élève à **253 801, 15 €** pour **12 bénéficiaires**.

Article 2 :

Le présent arrêté sera mis en œuvre au travers d'une convention signée par le bénéficiaire et le Président.

Article 3 :

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 :

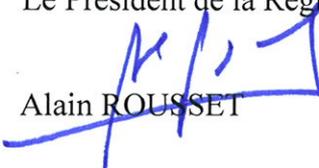
Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Région.

Article 5 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif compétent dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Fait à Poitiers, le **02 MAI 2016**

Le Président de la Région Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes


Alain ROUSSET

PJ : Tableau de l'Instance de Consultation des Partenaires en annexe intitulé :
- Annexe à l'arrêté n°P/2016/150403 portant attribution d'aides européennes.



Annexe à l'arrêté n°P/2016/150403
Portant attribution d'aides européennes



UNION EUROPÉENNE

Examen des demandes d'aides co-financées au titre du Programme de Développement Rural FEADER Poitou-Charentes 2014-2020																
Numéro d'opération subventionnée dans le PDR Poitou-Charentes	Type d'opération subventionnée dans le PDR Poitou-Charentes	NOM Prénom(s) / Raison sociale	Département	Commune du projet	Intitulé du projet	Total dépenses éligibles retenues	Montant d'aide du FEADER sollicite	Taux UE (sur aides éligibles)	Montant de l'aide Région	Montant de l'aide Etat	Montant de l'aide Agence de l'eau Loire Bretagne	Montant de l'aide Agence de l'eau Adour Garonne	Montant de l'aide du Conseil Départemental ANR	Autres financements publics	Avis du Comité Technique	Avis de l'Instance de consultation des partenaires
1.2.1	Activités de démonstration	FR CIVAM Poitou-Charentes	Deux-Sèvres	Melle	Rendevous de l'herbe- 2016	34 110,36 €	27268,26 €	80%	6 832,08 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Avis favorable	Avis favorable
1.2.1	Activités de démonstration	FR CIVAM Poitou-Charentes	Deux-Sèvres	Melle	Terre à terre 2016	34 309,46 €	27463,56 €	80%	6 860,90 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Avis favorable	Avis favorable
1.2.2	Actions d'information	Maison de l'Agriculture Biologique de Charente	Charente	La Couronne	Fish and technique bio 2016	13 438,05 €	10 750,44 €	80%	2 687,62 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Avis favorable	Avis favorable
1.2.2	Actions d'information	Institut Français de la vigne et du vin	Charente et Charente maritime	Sognonnet	Création d'un site web "viticulture durable Charente-Cognac" et diffusion des informations techniques permettant de vulgariser les méthodes de gestion du vignoble respectueux de l'homme et de l'environnement.	29 313,63 €	23 650,90 €	80%	0,00 €	5 863,63 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Avis favorable	Avis favorable
1.2.2	Actions d'information	AgriBio Poitou-Charentes	Deux-Sèvres	Melle	Développement de la filière de transformation agroalimentaire bio locale en Poitou-Charentes	19 786,99 €	15 820,59 €	80%	3 957,40 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Avis favorable	Avis favorable
1.2.1	Activités de démonstration	AgriBio Poitou-Charentes	Deux-Sèvres	Melle	Mait de la Bio 2016	41 555,14 €	35 644,13 €	80%	8 931,63 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Avis favorable	Avis favorable
1.2.2	Actions d'information	INPACT Poitou-Charentes	Deux-Sèvres	Melle	En route vers des fermes à zéro pesticides	28 658,42 €	22 926,74 €	80%	5 731,68 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Avis favorable	Avis favorable
1.2.1	Activités de démonstration	Chambre d'Agriculture de la Vienne	Vienne	Mignalour-Beauvoir	Démocratisation d'introduction et de développement d'un secteur d'élevage bovin	33 816,09 €	27 052,87 €	80%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 763,22 €	Avis favorable	Avis favorable
1.2.2	Actions d'information	Association Charente-Poitou d'Expérimentation Légumière (ACPEL)	Charente Maritime	Saintes	Poursuite et amélioration de diffusion de références acquises dans le domaine de la production légumière	15 000,00 €	12 000,00 €	80%	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Avis favorable	Avis favorable
1.2.2	Actions d'information	AgriBio Poitou-Charentes	Deux-Sèvres	Melle	Collègue "perspectives et enjeux des filières d'élevage bio en Poitou-Charentes"	12 423,91 €	9 939,13 €	80%	2 484,76 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Avis favorable	Avis favorable
16.4.1	Coopération pour le développement des circuits courts et des marchés locaux	Association de Formation et d'Information des Paysans et des ruraux de Poitou-Charentes	Deux-Sèvres	Melle	Appui à la création et au lancement de magasins de producteurs	19 683,51 €	12 597,45 €	64%	3 936,70 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Avis favorable	Avis favorable
16.4.1	Coopération pour le développement des circuits courts et des marchés locaux	Chambre Régionale d'Agriculture Poitou-Charentes	Vienne	Mignalour-Beauvoir	Plan régional des Circuits Courts et de l'Économie Alimentaire de Proximité - Animation régionale de la coopération entre acteurs 2015	45 122,00 €	28 676,08 €	64%	7 219,51 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Avis favorable	Avis favorable
Total						330 212,57 €	253 801,15 €	77%	51 611,71 €	5 863,63 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 763,22 €		

Nombre de projets 12

